



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0116

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0116**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2015 des opérations globalisées dans le domaine de l'assainissement s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées annuellement par la collectivité.

Ainsi, ce programme dans le cadre de l'autorisation de programme globale "gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme" axe d'intervention "lutter contre les pollutions de toute nature" et de l'autorisation de programme globale "assurer le bon fonctionnement des services de la Métropole".

Ce programme annuel d'actions et de travaux, pour 2015, peut être décliné en actions et travaux concernant le patrimoine communautaire en matière d'assainissement :

- les réseaux de proximité dans le cadre de l'opération n° 2P19O2975,
- les stations de relèvement dans le cadre de l'opération n° 2P19O2975,
- les stations d'épuration dans le cadre de l'opération n° 2P19O2987,
- les branchements et compte de tiers dans le cadre de l'opération n° 2P19O2981,
- les acquisitions de matériels d'assainissement dans le cadre de l'opération n° 2P19O2993.

Pour mémoire, ce patrimoine peut être décrit tel que ci-dessous :

Le service public de l'assainissement est exploité en régie sur les 59 Communes de la Métropole. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

Le patrimoine actuel se compose de 3 228 kilomètres d'égouts, dont 602 de collecteurs visitables (hauteur supérieure à 1,50 mètre). Ce réseau est composé de 1 866 kilomètres de réseau unitaire et de 1 340 kilomètres de réseau séparatif, à raison de 913 kilomètres pour les eaux usées et 427 kilomètres pour les eaux pluviales.

Le patrimoine se compose, en outre, de :

- 13 stations d'épuration,
- 41 stations de relèvement des eaux usées situées sur le réseau d'assainissement, 29 stations de relèvement d'eaux pluviales (trémies routières), 5 ouvrages divers (siphon, relèvement dans les bassins d'orage),
- 397 déversoirs d'orage,

- 30 stations pluviométriques,
- 28 stations de mesures installées sur le réseau d'assainissement,
- 1 siphon sur le réseau.

Le programme, élaboré dans les cadres des 4 autorisations de programmes globalisées pour les travaux, études et acquisitions, peut être détaillé comme suit :

1° - Réseaux d'assainissement et stations de relèvement - opération n° 2P19O2975

Au sein de ce programme, on distingue les travaux sur les réseaux de proximité, les stations de relèvement et les autres opérations sur réseaux.

1.1 - Les réseaux de proximité

Un montant de 4 100 000 € HT en dépenses est consacré aux réseaux de proximité.

Ce programme permettra de dépasser le ratio de 62 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Métropole et de prendre en compte, de façon systématique, les prescriptions liées à l'amélioration des conditions d'exploitation, tant dans les créations d'ouvrages que pour les rénovations.

Ce programme se présente en 2 familles d'opérations :

a) - Opérations réparties sur l'agglomération

Il s'agit de provisions pour des travaux d'extensions des réseaux situés dans des zones classées U au plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole pour un montant de 453 000 € HT, identifiées selon la demande.

Il s'agit également de campagnes de diagnostics structurels des ouvrages pour 250 000 € HT.

b) - Opérations identifiées par Commune

La plupart des opérations de construction neuve sont consécutives à des dispositions du zonage d'assainissement et des opérations d'urbanisme, menées sur les Communes du territoire métropolitain.

Les opérations de réhabilitation reconstruction permettent d'assurer le renouvellement du patrimoine et concernent des reprises d'étanchéité de réseaux, de renforcements ou réhabilitations d'ouvrages vétustes ou fortement dégradés, des reprises ou chemisages de réseaux et branchements. Ces opérations de réhabilitation sont proposées à l'issue des diagnostics de l'état des ouvrages.

18 opérations réseaux ont été identifiées par commune pour un montant total de 2 215 168 € HT récapitulées ci-dessous :

Commune	Adresse	Objet
Lyon 2°	rue Auguste Comte	réhabilitation d'un collecteur T180
Lyon 6°	rue Duguesclin	réhabilitation d'un collecteur T130
Chassieu	rue des Murinières	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 100 mètres
Décines-Charpieu	rue Lamartine	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 210 mètres
Décines-Charpieu	rue Parmentier	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 100 mètres
Meyzieu	rue Villon	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 60 mètres
Albigny sur Saône	chemin de la Combe	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 250 mètres
Ecully	rue Guy de Collonges	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 250 mètres

Fontaines Saint Martin	chemin des Fours	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 260 mètres
Lissieu	chemin de la Clôtre	construction d'une conduite diamètre 250 millimètres sur 350 mètres
Rillieux la Pape	rues Michelet/Combattants d'Afrique du Nord	renouvellement d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 300 mètres avec renforcement
Charbonnières les Bains	rue Benoit Bennier	renouvellement d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 160 mètres sans renforcement
Charbonnières les Bains	chemin des Serres	renouvellement d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 200 mètres sans renforcement
Givors	route d'Échalas	construction d'une conduite diamètre 250 millimètres sur 91 mètres
Grigny	RD386/rue Robespierre	reprise de branchements sur conduite diamètre 250 millimètres
La Mulatière	rue Stéphane Déchant	construction d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 135 mètres
Saint Foy lès Lyon	chemin des Hauts Bois	renouvellement d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 240 mètres sans renforcement
Saint Foy lès Lyon	rue des Platanes	raccordement suppression d'ANC sur conduite diamètres millimètres 300 sur 200 mètres

Ces travaux ne sont pas susceptibles de recevoir des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

c) - Programme de gestion patrimoniale de réhabilitation des réseaux visitables et non visitable à hauteur de 1 181 832 € HT pour 12 opérations

Commune	Adresse	Objet
Lyon 7°	avenue Debourg	réhabilitation d'un collecteur T180
Lyon 8°	rue Antoine Péricaud	réhabilitation d'une conduite 600 millimètres sur 46 mètres
Villeurbanne	rue d'Alsace	réhabilitation d'une conduite 800 millimètres sur 180 mètres
Villeurbanne	rue Hippolyte Khan	réhabilitation d'une conduite 500 millimètres sur 156 mètres
Villeurbanne	rue Paul Verlaine	réhabilitation d'une conduite 600 millimètres sur 150 mètres
Villeurbanne	rue Racine	réhabilitation d'une conduite 500 millimètres sur 332 mètres
Jonage	rue Blondel	réhabilitation d'une conduite 400 millimètres sur 150 mètres
Meyzieu	chemin du Pommier	réhabilitation d'une conduite 400 millimètres sur 330 mètres
Meyzieu	rue Schweitzer	réhabilitation d'une conduite 300 millimètres sur 1150 mètres
Vaulx en Velin	rue Renand	renouvellement sans renforcement d'une conduite diamètre 300 millimètres sur 80 mètres

Irigny	rue Baudran	réhabilitation d'une conduite 300 millimètres sur 300 mètres
Rillieux La Pape	impasse des Écureuils	réhabilitation d'une conduite 400 millimètres sur 180 mètres

Pour l'ensemble du programme "Réseaux de proximité", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 4 100 000 € HT.

1.2 - Les stations de relèvement

Le programme prévisionnel sur les stations de relèvement pour l'amélioration et le renouvellement de ces équipements comporte les parties suivantes :

- diverses études et récolement pour les travaux réalisés sur les stations de relèvement : 50 000 € HT,
- matériels installés sur les stations de relèvement : 130 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, automates, vannes, échelles, garde-corps),
- travaux d'améliorations diverses sur les stations de relèvement : 300 000 € HT (travaux d'électromécanique, électricité et génie civil).

Pour ce programme "Stations de relèvement", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 480 000 € HT.

1.3 - Autres opérations concernant les réseaux

Les actions et travaux, pour 2015, sur les réseaux peuvent être détaillés comme suit :

a) - Le versement de subventions, par la Métropole, pour l'assainissement des voies privées (et l'intégration au patrimoine communautaire des réseaux ainsi construits par les propriétaires et subventionnés) :

- dépenses : 130 000 € HT,
- recettes : 30 000 € au titre de l'intégration des réseaux.

b) - L'acquisition et l'installation de matériels en réseau pour un montant de 1 176 000 € HT, selon le détail prévisionnel ci-dessous :

- dispositifs de fermeture des réseaux d'assainissement (grilles et tampons) installés ou renouvelés dans le cadre des opérations de construction ou renouvellement des réseaux ou des opérations de maintenance à hauteur de 450 000 € HT,
- divers matériels et équipements utilisés en réseau ou intégrés à ces derniers (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU), échelles, vannes, closoirs, buses, matériels d'inspection, dispositifs de curage à hauteur) à hauteur de 125 000 € HT,
- des matériels de métrologie et capteurs à hauteur de 360 000 € HT,
- matériels divers, trépieds, chargeurs, 291 000 € HT ;

c) - Un programme d'études et de diagnostics des réseaux pour un montant global estimé à 180 000 € HT, et 200 000 € HT au titre des récolements.

d) - Un programme de réhabilitations ponctuelles de vannes en réseau à hauteur et un programme d'améliorations en vue de l'aide à l'exploitation à hauteur de 320 000 € HT.

Pour ce programme "Autres opérations de réseaux", les montants prévisionnels sont les suivants :

- total des dépenses : 2 056 000 € HT,
- total des recettes : 30 000 € au titre de l'intégration des réseaux.

Pour l'ensemble de ce programme "réseaux d'assainissement et stations de relèvement", les montants prévisionnels pour l'autorisation de programme 2015 sont les suivants :

- total des dépenses : 6 636 000 € HT,
- total des recettes : 30 000 € au titre des intégrations de réseaux.

2°- Stations d'épuration - opération n° 2P19O2987

Le programme prévisionnel pour les études, acquisitions de matériels et travaux sur les stations d'épuration peut être détaillé comme suit :

- divers études et récolements pour les travaux réalisés sur les stations d'épuration : 375 000 € HT,
- matériels installés en station d'épuration (pompes, dégrilleurs, moteurs, supprimeurs, compresseurs, vannes, automates, échelles, garde-corps) : 600 000 € HT,
- travaux d'amélioration (travaux d'électromécanique, électricité, génie civil et canalisations) :
 - pour la station d'épuration de Pierre Bénite pour un montant de 1 000 000 € HT,
 - pour la station d'épuration de Saint Fons pour un montant de 1 000 000 € HT,
 - pour la station d'épuration de la Feyssine pour un montant de 100 000 € HT,
 - pour les autres stations d'épuration pour un montant de 1 100 000 € HT.

Pour l'ensemble de ce programme "stations d'épuration", les montants prévisionnels pour l'autorisation de programme 2015 sont les suivants :

- total des dépenses : 4 175 000 € HT.

3°- Branchements pour compte de tiers - opération n° 2P19O2981

Les propriétés et immeubles riverains des réseaux publics d'assainissement métropolitain sont raccordés au réseau d'assainissement via un branchement dont la partie sous domaine public peut être réalisée par la Métropole si le propriétaire en fait la demande et moyennant participation de sa part. Le branchement ainsi réalisé est ensuite intégré au réseau métropolitain, conformément au règlement du service public d'assainissement.

La Métropole est donc liée, pour ces travaux, par la demande des propriétaires riverains, demande dont le niveau est directement conditionné à l'activité de la construction et difficile à évaluer à l'avance.

Un programme détaillé de ces interventions ne peut donc être établi puisqu'il s'agit, pour la Métropole, de répondre à la demande de raccordement des riverains qu'elle ne maîtrise pas et aux grosses réparations sur ces ouvrages. Une proposition de 3 700 000 € HT est faite pour 2015.

Le détail des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit, sur la base de 520 branchements environ :

- fourniture des dispositifs de fermeture de ces ouvrages pour un montant de 200 000 € HT,
- réalisation des travaux proprement dits pour un montant de 3 500 000 € HT.

La recette à provenir des tiers au titre des travaux est inscrite en recettes au budget annexe de l'assainissement, au titre des ventes de travaux, pour un montant de 3 200 000 € HT (frais de service inclus), sur la section d'exploitation au budget 2015.

Pour mémoire, en 2013, 3 331 000 € HT ont été consacrés à la réalisation de 646 branchements sur égout existant avec une recette de 3 428 000 € HT.

La proposition d'individualisation, pour 2015, est susceptible de revue en cours d'année si la demande de raccordement des particuliers s'avérait supérieure à la prévision actuelle.

Pour l'ensemble de ce programme "branchements pour compte de tiers", les montants prévisionnels pour l'autorisation de programme 2015 sont les suivants :

- total des dépenses : 3 700 000 € HT.

4°- Matériel - opération n° 2P19O2993

Cette individualisation est proposée dans le cadre de l'autorisation de programme globale destiné à l'équipement des usines et ateliers, du laboratoire, et des véhicules lourds, du service d'assainissement, selon le programme prévisionnel suivant :

- véhicules lourds pour 500 000 € HT,
- matériels techniques destinés aux ateliers et bureaux sur les sites des stations d'épuration pour 230 000 € HT,
- matériels techniques destinés aux sites d'exploitation pour 115 000 € HT,
- matériels techniques et appareillages spécifiques destinés au laboratoire pour 30 000 € HT.

Pour l'ensemble de ce programme "matériel", les montants prévisionnels pour l'autorisation de programme 2015 sont les suivants :

- total des dépenses : 875 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes de travaux annuels 2015 des opérations globalisées suivantes dans le cadre de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement au titre :

- des réseaux d'assainissement, stations de relèvement,
- des stations d'épuration,
- des branchements pour compte de tiers,
- des matériels.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour le budget annexe de l'assainissement, gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme et lutter contre les pollutions de toute nature, pour un montant total de 15 386 000 € HT selon le détail suivant :

- réseaux d'assainissement et stations de relèvement (opération n° 2P19O2975) :

- en dépenses 6 636 000 € HT selon l'échéancier suivant :

- . 3 218 000 € HT en 2015,
- . 2 260 800 € HT en 2016,
- . 1 157 200 € HT en 2017,

- en recettes 30 000 € en 2015,

- stations d'épuration (opération n° 2P19O2987) :

- en dépenses 4 175 000 € HT selon l'échéancier suivant :

- . 1 681 600 € HT en 2015,
- . 1 598 000 € HT en 2016,
- . 895 400 € HT en 2017,

- en recettes 0 €

- branchements pour compte de tiers (opération n° 2P19O2981) :

- en dépenses 3 700 000 € HT selon l'échéancier suivant :

. 3 502 045 € HT en 2015,

. 197 955 € HT en 2016,

- en recettes 0 €,

- Assurer le bon fonctionnement des services de la Métropole (opération n° 2P19O2993) :

- *matériels* :

- en dépenses 875 000 € HT selon l'échéancier suivant :

. 390 000 € HT en 2015,

. 340 000 € HT en 2016,

. 145 000 € HT en 2017,

- en recettes 0 €,

à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2015 pour montant total de 15 386 000 € HT en dépenses et de 30 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.